Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203137-20251212-202512010-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 03/12/2025

Délibération du conseil municipal

Vendredi 12 décembre 2025 – 20 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE RIGUIER, Maire.
PRESENTS : Christian LE RIGUIER, Marianne ROUSSEAU, Patrice ALLENO, Alexandra LAHAY, Valérie SERANDOUR, Valérie CHELIN, Christophe COLLIN, Pierre-Yves SIMON, Vincent LOHEAC, Marcel LE BIHAN
ABSENTE EXCUSEE : Corinne POCHON (procuration à Valérie SERANDOUR)
SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandra LAHAY

N°2025-12-010 DECISION MODIFICATIVE N°04/2025 – BUDGET COMMUNE - 470

En raison de l'achat du fonds de commerce du restaurant, le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires de la façon suivante :

Sens	Section	Chapitre	Articles	Opérations	Objet	Montant
D	I	23	231	250	Remorque tracteur	-2 300.00 €
D	I	23	231	249	Marché voirie LCBC	-1 396.00 €
D	I	20	203	233	Bâtiment Petit-Castel	-10 000.00 €
D	I	20	20415332	OPNI	ADM. Bâtiment installation	-68 517.10 €
D	I	27	276342	OPFI	Autres créances …	68 517.10 €
D	I	27	276342	OPFI	Autres créances…	35 000.00 €
					TOTAL	**21 304.00 €**
R	I	13	1321	218	Subvention d'Etat	5 738.00 €
R	I	13	1323	247	Subvention Département	15 566.00 €
					TOTAL	**21 304.00€**

Accord du conseil municipal.

Pour copie conforme
Le Maire,

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 23 DEC. 2025
et de sa publication le 23 DEC. 2025
Le Maire